

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - ZAC Le Bosquel

**De :**

**Date :** 13/03/2024 11:34

**Pour :** pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Mr le Commissaire enquêteur,

Veuillez trouver ci-joint mes observations relatives à l'enquête publique concernant la ZAC du Bosquel.

Cordialement

— Pièces jointes : —

---

Enquête Publique ZAC Bosquel.pdf

831 Ko

Mr le Commissaire enquêteur,

Je vous transmets mon avis défavorable au projet de ZAC du Bosquel.  
43ha de terres agricoles sacrifiées sur l'autel de quoi exactement ?

Tout d'abord le projet est en complet désaccord avec la loi ZAN.  
Il a été validé avant l'application de cette loi me répondra-t-on... Mais pourtant, les effets de l'artificialisation des sols sont scientifiquement prouvés : destruction de la biodiversité, hausse du réchauffement climatique, risque fort d'inondation...  
Les enjeux climatiques ne sont plus à démontrer et il me paraît impensable qu'un tel projet puisse voir le jour en 2024.

**La loi climat et résilience du 22 Aout 2021 vise à atteindre nos objectifs climatiques dans un esprit de justice sociale.**

Est-ce cela la justice sociale ? Sacrifier des villages pour pouvoir stocker sur plus de 250000m2 ? Pour qui exactement ? Pour quoi ?... Nous ne le savons pas. Les élus le savent-ils ? Le porteur de projet le sait-il lui-même ?

Mr Xavier Bertrand, président de la région a déclaré :

*"La Région Hauts-de-France est un territoire industriel, au cœur de l'Europe. Il est donc primordial d'être attentif à la réduction de l'artificialisation des sols. Notre territoire possède de nombreuses friches industrielles, les réutiliser permettrait donc de développer l'économie via l'industrie tout évitant l'artificialisation de nouveaux espaces",* déclare Xavier Bertrand.

À partir de l'adresse <<https://www.hautsdefrance.fr/une-premiere-conference-regionale-pour-reduire-lartificialisation-des-sols/>>

Ne serait-ce pas plus judicieux de faire une étude de portabilité de ce projet sur des friches industrielles ou des entrepôts déjà construits mais qui sont actuellement vides ?  
Une étude a-t-elle été réalisée en ce sens ?

En parallèle des conséquences irréversibles sur nos terres et de tous les dérèglements que cette artificialisation des sols provoqueront, nos villages seront pris en otage par un projet de cette ampleur.

En artificialisant une telle surface sur la CC2SO, ne risque-t-il pas de se créer des situations de concurrence dans l'accès au foncier ? Comment vont pouvoir s'agrandir les écoles, les collèges (comme celui de Conty par exemple, qui vraisemblablement en a déjà besoin), se bâtir des logements dans les villages dont la population est vieillissante, se construire des bâtiments publics ou encore créer des activités économiques en cohérence avec la valeur ajoutée du bassin de l'emploi de la Communauté de Communes ?

**Le Bosquel et les villages aux alentours comme Essertaux, Flers sur Noye ou encore Conty vont subir les nuisances directes de ce projet.**

**Mais le reste de la Communauté de Communes risque de ne plus pouvoir se développer.**

Pensez-vous raisonnable de coller un site de cette capacité aux portes d'un village de 350 habitants ? Chaque jour, 4 fois la population du village va se présenter sur le site... Que penseriez-vous de coller une zone accueillant 550 000 personnes chaque jour à la ville d'Amiens comptant 137 000 habitants approximativement ?

Nous avons fait le choix de vivre dans un petit village en pleine campagne. Croyez-vous que nous souhaitons vraiment accueillir 800 camions/jour et plus de 1000VL ?

Encore une fois, je me pose la question, est-ce cela l'esprit de justice sociale ?

Le projet porté par l'Européenne va avoir un impact désastreux sur notre cadre de vie :

- Pollution sonore
- Pollution atmosphérique
- Pollution visuelle
- Villages sacrifiés

J'ai, dans le cadre de l'enquête publique, quelques questions sur différents points :

### La circulation

L'infrastructure proposée par le projet est dépendante de mouvements intensifs de poids lourds qui contribueront aux difficultés de circulation et à la pollution de l'air, souligne la MRAE.

- Le porteur de projet nous affirme que des mesures seront prises pour éviter tout impact de circulation sur la RD920 :
  - Quelles sont les mesures factuelles ?
  - Comment pouvons-nous avoir l'assurance qu'elles seront respectées ?
  - Quelles seront les sanctions en cas de non-respect ?
- L'étude sur la circulation date de 2021. Je n'ai pas trouvé de projection chiffrée prenant en compte la circulation engendrée par les ZAC Boréalia 2 mais également celle d'Hardivillers, de Boves/Glisy ou de Novaparc à Beauvais par exemple. Nous sommes en bordure d'autoroute A16, je pense qu'il serait judicieux de prendre en compte l'intégralité des projets ayant un impact sur la circulation de l'A16 entre Paris et Calais (dans les 2 sens de circulation) et ne pas se limiter au secteur autour de la ZAC.

La simulation est établie :

- ☞ sur la base des comptages de novembre 2021 HPM et HPS semaine
- ☞ en ajoutant le trafic produit par le projet à terme
- ☞ en prenant une évolution fil d'eau de + 1,4% / an (selon données INSEE locale)

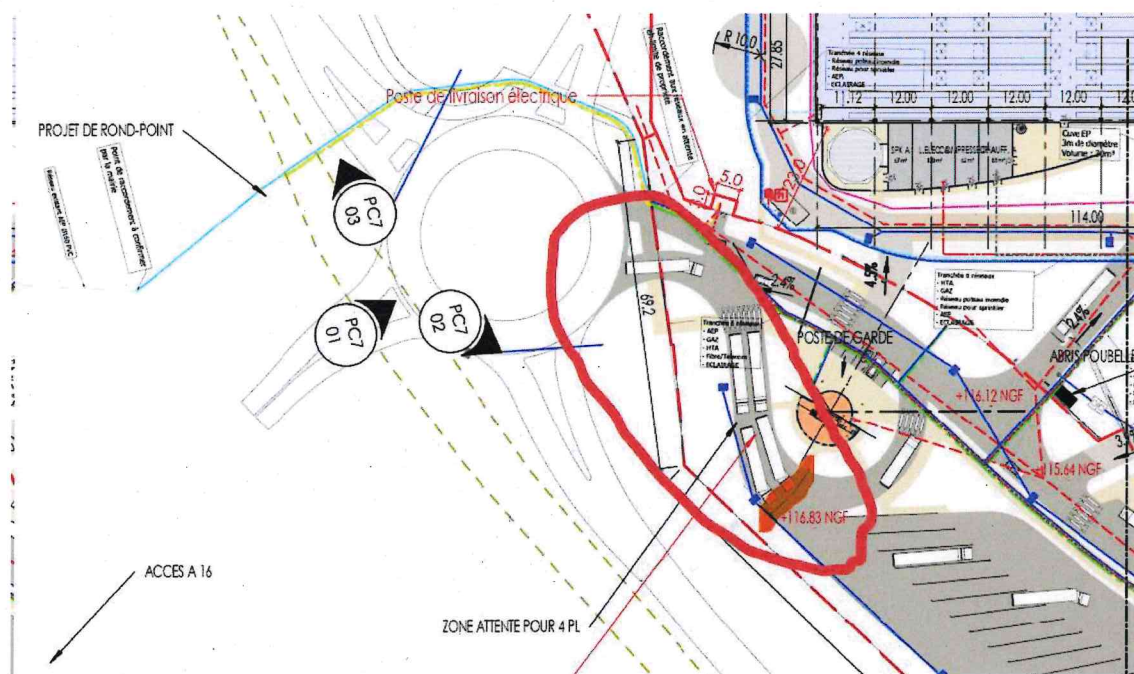
- Comment vont être gérées les nuisances causées par la réalité du monde du transport :
  - Les aléas des horaires de chargement/déchargement sont très fréquents dans le monde de la logistique industrielle : comment vont être traités factuellement ces aléas : retard de chargement/déchargement, coupure des chauffeurs, problème technique sur les quais ? Où pourront stationner les camions ? Comment vont être évités le stationnement sauvage des poids lourds ?

- Quelles sont les mesures mises en place pour ne pas engorger le péage : Si tous les camions passent par l'autoroute, sur une ouverture de 16h, il y aura un minimum d'un camion toutes les 2 min. La distance du poste de contrôle pour faire rentrer les camions sur le site permet l'attente de maximum de 8 camions. En 16 minutes le rond-point sera bloqué, la RD920 aussi, ainsi que l'entrée de l'autoroute.  
Quelles seront les mesures mise en place en terme de maintenance au niveau des barrières d'entrée pour éviter l'engorgement ?  
Pour information, c'est une problématique qui a déjà été constatée à plusieurs reprises sur le site Procter&Gamble Rue de la Croix de Pierre, à Amiens. Je vous invite à contacter l'usine Procter&Gamble et les usines voisines pour discuter des questions d'insécurité routière que cet engorgement crée.

**Je tiens à vous informer par ailleurs que le bus scolaire du RPI Le Bosquel/Flers sur Noye/Essertaux passe 8 fois par jour par cette route.**

**Devons-nous nous attendre à ce que les enfants des classes de maternelles soient bloqués entre les camions ou pire ?...**

Ci-dessous un extrait du plan illustrant la distance et la capacité de l'entrée du site :



- Aux abords des entrepôts de stockage, les déchets prolifèrent...(<https://www.leparisien.fr/oise-60/cest-de-pire-en-pire-les-voisins-de-lentrepot-amazon-mettent-la-pression-face-aux-problemes-de-pollution-03-02-2022-ZJIS6KXG3JE7TJFXGEZYS6K3IY.php?ts=1643908765620>) :
  - Quelles mesures concrètes vont être prises ?
  - Comment pouvons-nous avoir l'assurance que ces mesures seront respectées ?
- La circulation engendrée aura une conséquence inévitable sur l'état de la voirie :
  - Quelles seront les mesures prises par la mairie ?

### **Le bruit :**

- Les études faites se limitent au périmètre de la ZAC. Aucune étude acoustique n'a été réalisée au niveau des points les plus hauts du Bosquel, d'Essertaux ou de Flers sur Noye. Vue la topographie du site, le son a tendance à se propager. D'autre part, il serait judicieux également de prendre en compte les conditions météorologiques lors de vos études, en particulier le vent, très présent dans la zone. Hors le 10 mars 2022, le vent a été qualifié de faible la journée et moyen la nuit.
- L'étude acoustique datant de 2022 ne présente pas non plus de projection en prenant en compte les projets cumulés sur d'autres secteurs. Encore une fois, je souhaite vous faire remarquer que nous sommes en bordure d'autoroute A16, il serait judicieux de prendre en compte l'intégralité des projets ayant un impact sur la circulation de l'A16 et ne pas se limiter au secteur autour de la ZAC.

### **La pollution atmosphérique :**

- L'étude des impacts sur de la pollution atmosphérique ne présente pas non plus de projection en prenant en compte les projets cumulés sur d'autre secteurs. Nous sommes en bordure d'autoroute A16, il serait judicieux de prendre en compte l'intégralité des projets ayant un impact sur la circulation de l'A16 et ne pas se limiter au secteur autour de la ZAC.

### **Risque d'incendie :**

- En fonction de l'activité, le risque d'incendie peut être important : l'incendie de l'entrepôt Bolloré Logistics à Grand Couronne ou encore des entrepôts de Lubrizol à Rouen en sont des exemples récents.
  - Quelles mesures concrètes seront mises en place pour protéger les habitations et les riverains ?

### **Impact du projet sur la commune :**

- L'étude d'impact sur la commune est complètement inexistante du dossier présenté par L'Européenne. Nous avons à la place quelques données sur l'implantation du projet PepsiCo sur la commune de Saint Saulve. S'agit-il d'un copié/collé raté ? Une coquille m'a-t-on répondu ? Mon opinion sur le sujet est la suivante : le projet se fait dans l'irrespect le plus total des habitants du Bosquel et des communes alentours.
  - Une étude a-t-elle été réellement menée sur les impacts du projet sur la commune ?
  - Des questions peuvent-elles se poser sur le sérieux des études présentées par l'Européenne ?
- Une rectification a été apportée par le porteur du projet au commissaire enquêteur. J'ai eu l'opportunité de la lire. Elle ne présente aucune données chiffrées sur les impacts. :
  - Serait-il possible de présenter des données factuelles et chiffrées sur les dévaluations des maisons et de la dégradation du cadre de vie des habitants impactés par le Bosquel.
  - D'autre part, quelles seront les mesures concrètes mises en place pour les riverains "victimes" du projet ? "nous verrons au cas par cas" n'étant pas une réponse acceptable à la vue de l'ampleur du projet et des nuisances engendrées.

### Communication autour du projet :

- Je déplore également la communication inexistante autour du projet, les habitants du Bosquel et des communes avoisinantes ont appris l'ouverture de l'enquête publique par un article du courrier picard. Nous avons alors pris connaissance du projet et découvert le gigantisme de ce qui était proposé. Un affichage réglementaire a été mis en place dans un champs, par lequel personne ne passe. Rien n'avait été mis au niveau de la départementale.
  - Était-ce intentionnel pour que les riverains ne s'intéressent pas au projet et ne s'y opposent pas, sous couvert de la réglementation respectée ?  
Vous comprenez aisément mon mécontentement et mes doutes persistants...  
La communication est pourtant la base d'un projet réussi...

Vous trouverez ci-dessous un extrait du Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires économiques sur les incidences du déploiement des grands entrepôts logistiques (M. Charles Fournier et Mme Sandra Marsaud)

M. Charles Fournier et Mme Sandra Marsaud ne nous connaissent vraisemblablement pas, mais il semble qu'ils parlent des habitants proches de la ZAC du Bosquel dans leur rapport :

#### *L'enjeu de la concertation et de la participation des habitants*

Les évolutions et l'accélération du développement des entrepôts XXL entraînent des contestations de plus en plus nombreuses d'habitants et d'associations.

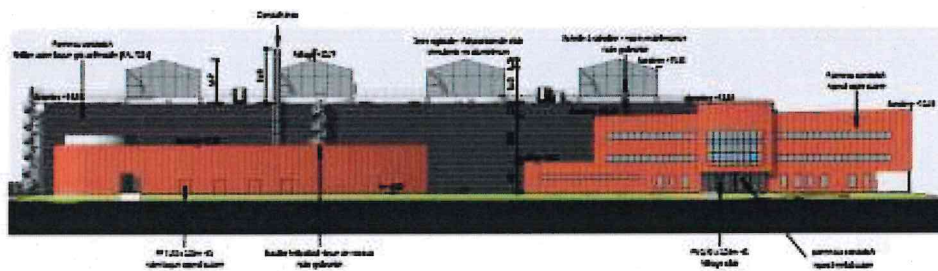
La manière dont ses projets s'élaborent, la difficulté à en mesurer concrètement l'intérêt local, le flou qui peut exister sur certains projets dont les riverains ne connaissent pas la destination finale (les activités, l'importance des flux et/ou des produits stockés) et bien entendu les nuisances réelles ou perçues, invite à renforcer la concertation et la participation des habitants, et ce le plus en amont possible, tant sur les stratégies territoriales que sur les projets.

Celle-ci doit se penser tant sur l'élaboration de la planification spatiale des zones logistiques (par exemple sur les éventuelles zones exclusives identifiées par les acteurs) que pour chaque projet. Elles ne peuvent se réduire à informer sur des projets déjà ficelés, sous peine de renforcer un sentiment de désappropriation totale de toutes décisions, alors vécues comme étant contre les habitants qui en subiront souvent les conséquences. Une part doit être laissée au négociable et au non négociable pour un pouvoir réel des habitants.

Il est utile, pour cela, de renforcer l'intermédiation et la transparence en mobilisant des garants du débat public.

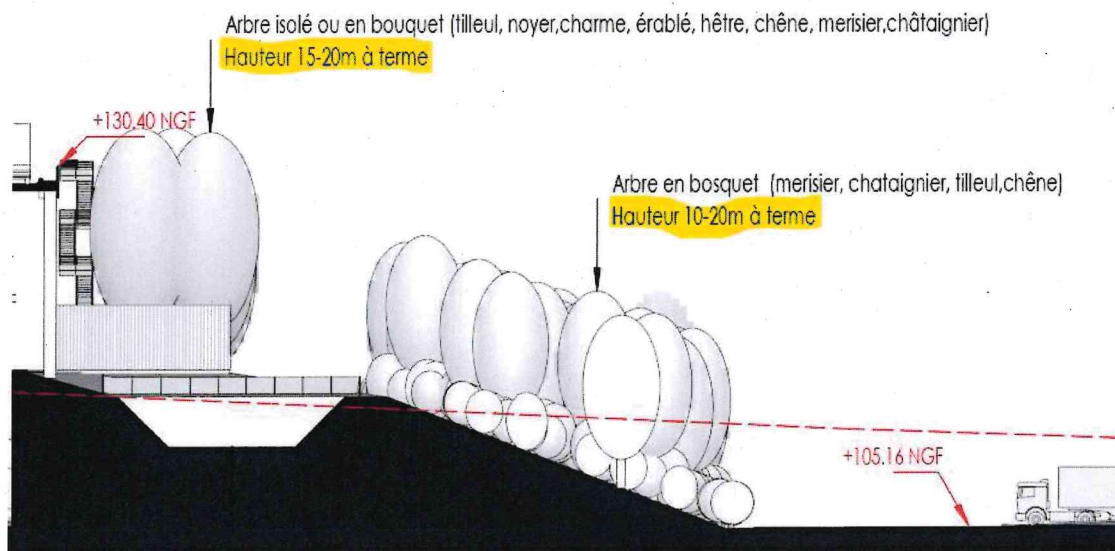
### Insertion paysagère :

- Le PLUi adresse des recommandations paysagères et architecturales précises concernant la ZAC du Bosquel. J'ai parcouru ce document attentivement, il me semble que le projet ne respecte pas ce cahier de recommandations.
  - Le PLUi ne sert donc à rien ?  
Comment est-ce possible de proposer un projet qui n'a strictement rien à voir ? A part la surface bien sûr.
  - Ci-dessous un plan d'une des façades du projet de l'Européenne. :  
Pensez-vous réellement que le projet respecte les critères d'insertion paysagère tels que définies dans le PLUi ?



ETA

- Pour assurer l'insertion paysagère du projet, 1000 arbres de hautes tiges sont prévus. La taille des arbres est d'ailleurs donnée à terme.
    - Je souhaite m'attarder et attirer votre attention sur ce point "à terme"...
    - Quelle sera la taille des arbres qui seront plantés ?
    - Il serait également utile de partager la croissance annuelle des espèces qui seront planter (en prenant en compte les conditions météorologiques de la zone - je tiens à préciser qu'il y a beaucoup de vent dans cette zone).
- ⇒ **Nous pourrions alors comprendre réellement ce que signifie "à terme". Et ainsi déterminer sous quel délai nous pourrions parler d'insertion paysagère.**  
 Ma question concerne également la réponse faite par l'Européenne à la MRAE concernant le château d'Essertaux et la plantation d'arbres dans le parc du château.



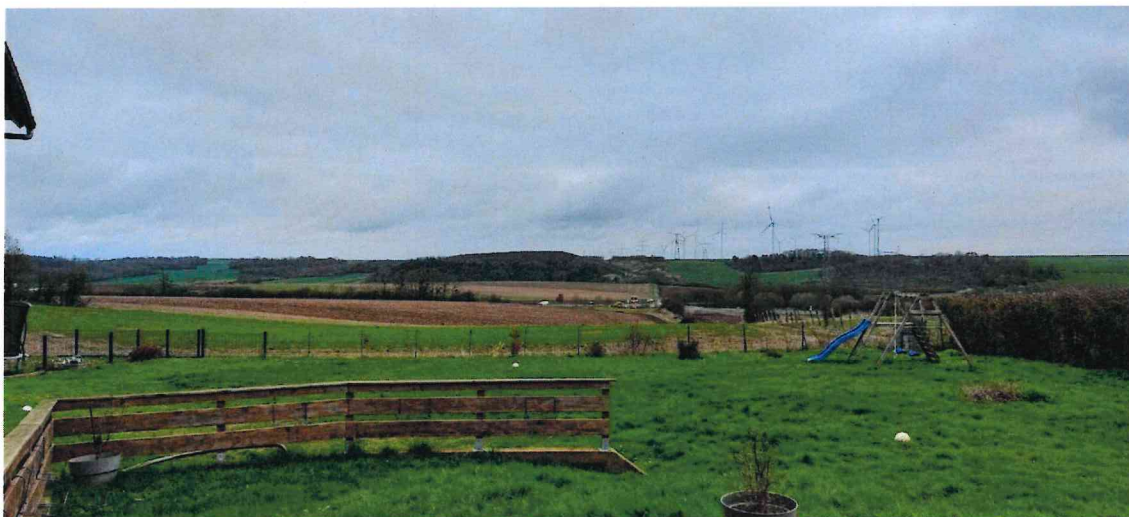
**Ci-dessous la réponse faite par le porteur du projet à la MRAE concernant le château d'Essertaux :**

*L'autorité environnementale recommande d'étudier la réduction des incidences du projet sur la perspective axiale traversant le parc du château d'Essertaux, ainsi que sur la chaussée Brunehaut.*

L'Européenne : L'incidence du projet sur la perspective axiale traversant le parc du château d'Essertaux a été traitée conjointement entre le porteur de projet, le propriétaire du château d'Essertaux et l'Architecte des Batiments de France (DRAC). La solution retenue est celle d'une intervention, non pas aux abords immédiats du projet ou au sein du périmètre de ce dernier, mais sur le foncier du château. Elle a fait l'objet d'un travail de recomposition de la perspective de l'esplanade du château (aujourd'hui déstructurée) par la replantation d'arbres de haute-tige, afin d'orienter le regard sur une portion de territoire moins concernée par le projet bâti. A noter également que la ligne d'horizon lointaine est préservée.

NB : ce travail mené en juin 2022 n'a pas été joint au dossier de demande de Permis de Construire, car situé en dehors du périmètre du projet. Le document est disponible en annexe du présent mémoire en réponse, ainsi que l'avis favorable de l'ABF datant d'août 2022.

- La vue depuis mon habitation et mon jardin sera considérablement impactée. Nous avons déjà vue sur 25 éoliennes, 4 sont en projet dont 1 à 750m de mon habitation, le péage, l'autoroute. La réalisation du projet porté par l'Européenne ne fera qu'accentué le **phénomène de saturation de d'encerclément**. La plantation d'arbres en fond de jardin pour éviter la pollution visuelle engendrée par le projet n'est pas une mesure suffisante étant donnée la topographie de la zone.







### Les emplois annoncés :

- Création d'emplois : Il est annoncé la création de plus de 1000 emplois sur le site, la réalité de la logistique industrielle semble bien moindre et je suis étonnée de l'annonce faite par le porteur de projet à ce sujet.
  - Je souhaite connaître les études chiffrées et documentées permettant d'annoncer la création de 1000 emplois sur la zone.
  - Les élus semblent par contre être complètement convaincus de la création de ces emplois, justifiant d'après eux l'artificialisation irréversible de 43ha.  
Il s'agit effectivement d'un argument de poids. Je souhaiterais donc savoir quelles contre-études ont été réalisées par la Communauté de Communes pour s'assurer de la création des emplois cités. Que se passera-t-il si les emplois ne sont pas créés ? Quelles sont les garanties apportées par le porteur de projet ?
- Le type d'emplois créés :  
Les emplois dans le secteur logistique se caractérisent par les critères suivants :
  - Une rémunération limitée
  - Des conditions de travail pénibles
  - Stress
  - Intérim
  - Emplois précaires
  - Apparition de TMS

⇒ **Créant un fort turnover.**
- S'agit-il vraiment du type d'emplois que les élus souhaitent créer ?
- N'est il pas possible de créer des emplois correspondant à la valeur ajoutée de la main d'œuvre du secteur ?

- Si les emplois sont à hauteur de ce qui est annoncé :
  - Comment la Communauté de Communes va pouvoir accueillir les employés et leurs familles, sachant que la construction de nouveaux logements sera impossible avec les directives actuelles ?

En conclusion, Mr le Commissaire enquêteur, je vous invite à lire les articles ci-dessous, ils illustrent parfaitement l'objet de l'enquête publique sur la ZAC du Bosquel et les risques qui y sont associés:

<https://reporterre.net/Pourquoi-les-entrepots-logistiques-poussent-comme-des-champignons>

<https://reporterre.net/Entrepots-logistiques-un-etalement-en-toute-opacite>

Ainsi que le rapport de M. Charles Fournier et Mme Sandra Marsaud :

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-eco/l16b1990\\_rapport-information](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-eco/l16b1990_rapport-information)

J'espère recevoir, Mr le Commissaire enquêteur, des réponses concrètes et chiffrées à mes nombreuses questions.

La décision ne nous appartient malheureusement pas. Mais, je l'espère, vous comprendrez aisément nos inquiétudes quant à la pertinence du projet versus les nuisances qu'il va engendrer sur nos villages et les conséquences sur le développement de la CC2SO.

Nos villages ne sont pas des villages fantômes... Mais bien des villages dynamiques offrant un cadre idéal pour l'épanouissement de nos enfants dans le respect de l'environnement.

*« Il ne faudra pas attendre d'être en 2083, dès aujourd'hui, les demi-mesures ne sont plus une option [...] Le combat n'est pas perdu, la terre n'est pas encore morte mais la victoire pour le climat ne pourra être que collective » Grand Corps Malade*

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.